



PRESCRIPTION DE LOCATION « DEUX ROUES »



FASTT

Intérimaire :

Nom :
Prénom :
Téléphone : Adresse e-mail :
Adresse personnelle : Etage :
Code postal : Ville :
Date de naissance :
Ville et département de naissance :
Coordonnées de la personne à joindre en cas d'urgence :
Permis de conduire non oui Si oui, délivré le :/...../.....
Brevet de sécurité routière non oui Si oui, délivré le :/...../.....

Agence d'intérim :

Nom :
Adresse :
Code Postal – Ville :
Téléphone :
Adresse mail :

Mission :

Adresse de mission :
Dates de mission :

Règlement (cf. contrat) :

Carte bleue Chèques Espèces Virement

Fiche établie le :/...../.....

Signature bénéficiaire :

*** Mention obligatoire. Toute demande qui ne sera pas dûment complétée ne sera pas traitée. Le paiement s'effectuera par avance sur la durée couvrant la période initiale et ne dépassant pas 30 jours.**



ENGAGEMENTS ET RESPONSABILITES

Objet du contrat :

- Mise à disposition d'un cyclomoteur en bon état de fonctionnement et de propreté
- Matériel fourni :
 - Antivol et gilet jaune
 - Casque fourni (sur demande...)
- Assurance du véhicule prise en charge par Mobilité 41
- En plus du coût de la location : carburant, paiement des amendes, réparation des dégradations à charge du bénéficiaire.

Conditions d'utilisation :

Mise à disposition du cyclomoteur avec le plein de carburant En bon état de propreté	Le bénéficiaire devra restituer le scooter avec le plein de carburant, d'huile et en bon état de propreté Facturation du nettoyage : 10 € Carburant et huile facturés selon les tarifs en vigueur.
Se présenter aux rendez-vous fixés une fois par mois pour les visites techniques. La visite technique sera l'occasion du paiement de la période de location à venir.	En cas de non-présentation, Mobilité 41 déposera plainte. En cas de non-paiement, Mobilité 41 mettra un terme à la location et récupèrera le véhicule immédiatement.
Paiement demandé par avance à la mise à disposition.	Le cyclomoteur ne pourra être mis à disposition s'il n'y a pas de règlement.
Faire une demande expresse de renouvellement auprès du prescripteur dans la dernière semaine de location. (Ne pas attendre le dernier jour !!!).	S'il n'y a pas de prolongation, Mobilité 41 récupèrera le véhicule. Dans le cadre d'une utilisation hors prescription, le tarif facturé sera de 5,00 € par jour.
Ne jamais prêter le véhicule, Ne jamais transporter de passager, Ne jamais démonter le véhicule, Ne jamais effectuer de réparations mécaniques, Attacher systématiquement le cyclomoteur lors de son stationnement, et le garer dans un endroit sécurisé, Entretien du véhicule : niveau d'huile, pression des pneus, éclairage, propreté ... sont de la responsabilité du bénéficiaire.	En cas de problème, panne, accident, vol ou dégradation, prévenir Mobilité 41 dans les meilleurs délais. Tél : 02.54.83.88.12 Port : 06.72.10.27.62 Mail : mobilite41-secretariat@orange.fr
<ul style="list-style-type: none"> • Réparation du cyclomoteur (utilisation non conforme) • En cas de dégradations du véhicule et quel qu'en soit la cause (rayés, cassés, vandalisés, arrachés ...) • Perte ou dégradation des accessoires fournis à la mise à disposition. 	MOBILITE 41 facturera systématiquement les réparations.

Le non-respect des engagements prévus au contrat donne le droit à Mobilité 41 d'interrompre À TOUT MOMENT la location avec récupération immédiate de notre véhicule.

Date :

Signature (indiquer la mention « lu et approuvé ») :

Nom :

A communiquer le plus rapidement possible à MOBILITE 41 par mail à mobilite41-secretariat@orange.fr

Pour tous renseignements, nous contacter au 02 54 83 88 12

MOBILITE 41 – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE A LA MOBILITE